

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Place de l'Hôtel de Ville
AUNAY-SUR-ODON
14260 LES MONTS D'AUNAY

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de LES MONTS D'AUNAY

L'an deux mil vingt, le six février, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de LES MONTS D'AUNAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pierre LEFEVRE.

Étaient présents : M. Pierre LEFEVRE (excepté lors des points relatifs aux comptes administratifs), M. Patrick SAINT-LÔ, Mme Danielle HOULBERT, M. Jean-Paul ROUGEREAU, Mme Nathalie CHENNEVIÈRE, M. Rémi THERIN, Mme Christelle CAMUS, Mme Nadine LIVORY, M. Bruno VEREECKE, M. Daniel BOSSUYT, Mme Sandrine DELACOTTE, M. Jean-Pierre SAVEY, Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU, M. Didier LEMASLE (à partir de 20 H 27), Mme Martine JOUIN, M. Gilles LÉCONTE, M. Serge SORNIN, M. Germain LEHERQUER, M. Dominique MORAND, M. Dominique MARIE, M. Michel ALIX, Mme Odile BAUCHE, Mme Sonia BIDOT, Mme Myriam PICARD, Mme Jane LARCOMBE, M. Didier MARIE, Mme Lydie OLIVE, M. Grégoire DE MATHAN, M. Tony RODRIGUES, M. Jean-Noël DUMAS, M. Yves CHEDEVILLE, Mme Sophie TANQUERAY, M. Patrick BAUDAIS, M. Patrice MORAND, M. Franck HELLOUIN, Mme Marina LEBARBEY, Mme Christine SALMON, Mme Nathalie TASSERIT, M. Jacky FRILLEY, M. Jacques OSMONT, M. Emmanuel MALLE, Mme Pierrette BURES.

Étaient absents excusés : M. Christophe MISPELAERE, Mme Véronique BOUÉ, Mme Lydie CATHERINE, M. Didier LEPARQUIER, M. Jean-Claude VENGEON, Mme Agnès LENEVEU-LE RUDULIER, Mme Gaëlle WEIL, M. Yann OTTELOHE, M. Emmanuel DEVAUX, M. Pascal FAURIE.

Étaient absents non excusés : M. Frédéric LEPOIL, M. Guy MARIE, M. Claude COLLET, Mme Géraldine GUILLOTON, M. Benoît LECOILLARD, Mme Vanessa RAHOULY, M. Pierre JAMOT, M. Loïc CAILLE, M. Patrice DEPERIERS, Mme Caroline MARIE, M. Jérôme COLLIGNON, M. Patrick MICHEL, Mme Ludivine RABACHE, M. Thierry VAUTIER, Mme Annick LANGEVIN, Mme Jacqueline MARIE, M. Nicolas CHAUFFRAY, M. Gérard MAMEAUX, M. Jean-Claude WALTER, Mme Marina BOUREY, Mme Martine LEHERON, M. Franck BINET, Mme Christelle ROGER, Mme Christine DUMOULIN, M. Jacques DELAMARRE, Mme Sylvie GAILLON.

Procurations : M. Christophe MISPELAERE en faveur de M. Grégoire DE MATHAN, Mme Véronique BOUÉ en faveur de M. Pierre LEFEVRE, Mme Lydie CATHERINE en faveur de M. Gilles LÉCONTE, M. Didier LEPARQUIER en faveur de M. Serge SORNIN, M. Jean-Claude VENGEON en faveur de Mme Myriam PICARD, Mme Agnès LENEVEU-LE RUDULIER en faveur de M. Didier MARIE, M. Pascal FAURIE en faveur de M. Rémi THERIN.

Secrétaire : Mme Christelle CAMUS, élue secrétaire à l'unanimité des membres présents et représentés.

Était également présente : Mme Monique RIEU, inspectrice divisionnaire, Trésorerie des Monts d'Aunay

Présentation du projet "journée du 17 mai 2020" par le conseil des jeunes UJMA

INFORMATION : Quorum

Monsieur LEFEVRE procède à l'appel des 78 membres composant le conseil municipal de la commune nouvelle.

Au terme de l'appel (20H00), à l'arrivée de M. THERIN, il est recensé :

Elus présents	41	48
Elus absents excusés ayant donné pouvoir	7	
Elus absents excusés	3	
Elus absents	27	

Le quorum s'apprécie à chaque point délibéré, M. le Maire ordonnateur de la commune ne pouvant prendre part aux quatre délibérations relatives aux comptes administratifs, le nombre minimum d'élus nécessaire à la poursuite de la séance (soit 41) est atteint.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-002 : Approbation du procès verbal du conseil municipal du 16 décembre 2019

L'assemblée est appelée à se prononcer pour l'approbation du procès verbal de la dernière réunion du conseil municipal.

Une observation est portée au procès-verbal, relative à la **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-123 : Logements communaux-clauses résolutoires de baux** qui devait prévoir la prise en charge des besoins sociaux du (des) locataire(s) par la nécessité d'un rendez vous préalable au service social communal et/ou départemental. A noter que cette consigne a bien été intégrée à la délibération en date du 16/12/2019 comme suit :

- **PRÉCISE** que cette procédure sera engagée sur constat d'impayés répétés (3 mois de loyers impayés et plus), sans mise en place d'un échéancier auprès du Trésor Public ou/et sans respect d'un échéancier existant et rendez-vous au service social communal et/ou départemental

Le procès-verbal du conseil municipal du 21 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés
48 VOTANTS 48 POUR

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-001 : Accueil de l'Union des Jeunes des Monts d'Aunay - présentation du projet "journée du 17 mai 2020"

Après présentation du projet de journée de grand nettoyage de la commune par les jeunes de l'UJMA,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet de journée de grand nettoyage fixée au 17 mai 2020.

48 VOTANTS

48 POUR

Arrivée de M. Didier LEMASLE à 20 h 27

Elus présents	42	49
Elus absents excusés ayant donné pouvoir	7	
Elus absents excusés	3	
Elus absents	26	

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-003 : Budget Principal - Débat d'Orientation Budgétaire 2020

Monsieur le Maire rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape substantielle de la procédure budgétaire.

En effet cette étape permet :

- d'informer l'ensemble des élus sur la situation économique et financière de leur commune afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif,
- de débattre sur les différents projets dans lesquels va s'engager la collectivité.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une procédure obligatoire en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2312-1, L4311-1 et L5211-26), informe des orientations budgétaires pour 2020 et invite le Conseil Municipal à débattre sur ces orientations.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose d'ouvrir le débat sur :

1. Le contexte géopolitique, économique et financier mondial,
2. Environnement macroéconomique : situation de la France
3. Le projet de Loi de Finances 2020 et ses impacts pour les collectivités locales,
4. Mise en perspective du contexte et de l'environnement de la commune,
5. Les résultats de l'exercice 2019 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2019,
6. Les éléments de contexte budgétaire communaux (niveau des charges de structures et situation des budgets annexes assainissement et eau potable),
7. Les perspectives 2020 en fonctionnement et en investissement;

Après exposé détaillé au vu du rapport d'orientations budgétaires,

VU le rapport d'orientations budgétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **A PRIS ACTE** de l'invitation de Monsieur le Maire à débattre sur les orientations budgétaires de l'année 2020 et de la tenue du débat.

49 VOTANTS

49 POUR

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-004 : Budget Principal - approbation du compte de gestion 2019

Vu l'annexe II-1 « Résultats budgétaires de l'exercice » du compte de gestion 2019,

014003
TRES. LES MONTS D'AUNAY



II-1
Exercice 2019

02700 - LES MONTS D'AUNAY

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 631 546,11	4 650 104,68	7 281 650,79
Titres de recettes émis (b)	910 055,67	3 681 534,19	4 591 589,86
Réductions de titres (c)	99 922,42	59 577,24	159 499,66
Recettes nettes (d = b - c)	810 133,25	3 621 956,95	4 432 090,20
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 631 546,11	4 650 104,68	7 281 650,79
Mandats émis (f)	1 407 875,32	3 225 638,09	4 633 513,41
Annulations de mandats (g)	86 920,00	67 903,19	154 823,19
Dépenses nettes (h = f - g)	1 320 955,32	3 157 734,90	4 478 690,22
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		464 222,05	
(h - d) Déficit	510 822,07		46 600,02

CONSIDÉRANT que le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune.

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris pendant la journée complémentaire ;

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue.

49 VOTANTS

49 POUR

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-010 : Budget de l'eau potable - approbation du compte de gestion 2019

Vu l'annexe II-1 « Résultats budgétaires de l'exercice » du compte de gestion 2019 du budget de l'eau potable.

014003
TRES. LES MONTS D'AUNAY



Etat II-2
Exercice 2019

02702 - REGIE EAU-LES MONTS D AUNAY

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	92 948,47		26 116,09		119 064,56
Fonctionnement	182 982,54	66 786,82	80 887,18		197 082,90
TOTAL I	275 931,01	66 786,82	107 003,27		316 147,46
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	275 931,01	66 786,82	107 003,27		316 147,46

CONSIDÉRANT que le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune.

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris pendant la journée complémentaire ;

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019 du budget de l'eau potable.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-013 : Budget de l'assainissement - approbation du compte de gestion 2019

Vu l'annexe II-1 « Résultats budgétaires de l'exercice » du compte de gestion 2019 du budget de l'assainissement.

014003
TRES. LES MONTS D'AUNAY



Etat II-2
Exercice 2019

02703 - REGIE ASST-LES MONTS D AUNAY**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	148 988,11		-34 576,23	11 308,10	125 719,98
Fonctionnement	38 612,58	71 763,59	59 019,97	52 461,38	78 330,34
TOTAL I	187 600,69	71 763,59	24 443,74	63 769,48	204 050,32
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	187 600,69	71 763,59	24 443,74	63 769,48	204 050,32

BC 02705 dissout au 31/12/2018 avec intégration au BC 02703 au 01/01/2019

CONSIDÉRANT que le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune.

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris pendant la journée complémentaire ;
- 2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019 du budget de l'assainissement.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-016 : Budget photovoltaïque - approbation du compte de gestion 2019

Vu l'annexe II-1 « Résultats budgétaires de l'exercice » du compte de gestion 2019,

02704 - PHOTOVOL BAUQUAY-MONTS D AUNAY

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	4 160,91		1 959,69		6 120,60
Fonctionnement	397,95		-593,17		-195,22
TOTAL I	4 558,86		1 366,52		5 925,38
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	4 558,86		1 366,52		5 925,38

CONSIDERANT que le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019, budget annexe du photovoltaïque.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue.

49 VOTANTS

49 POUR

Après le rapport de présentation des comptes administratifs et les votes des comptes de gestion, Monsieur le Maire quitte la séance à 20 H 52 et confie les points relatifs à l'adoption des comptes administratifs à Monsieur Gilles LECONTE (élu président en l'absence de M. le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés).

47 VOTANTS dont 6 pouvoirs

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-005 : Budget Principal - adoption du compte administratif 2019

-> Voir les annexes :

- Budget principal – Compte administratif 2019 - Section de fonctionnement/Dépenses

- Budget principal – Compte administratif 2019 - Section de fonctionnement/Recettes

- Budget principal - Compte administratif 2019 - Section d'investissement

-> Voir également le rapport du Débat d'Orientation Budgétaire qui détaille le compte administratif 2019 et les éléments contextuels expliquant les résultats 2019 ;

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2019.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses réalisées	3 157 734,90 €	1 320 955,32 €
Recettes réalisées	3 621 956,95 €	810 133,25 €
Excédent (ou déficit) reporté	1 187 967,68 €	351 639,61 €
Résultat de l'exercice	464 222,05 €	-510 822,07 €
Résultat cumulé	1 652 189,73 €	-159 182,46 €
Solde des restes à réaliser		-523 312,00 €

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2019,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 27 janvier 2020,

CONSIDÉRANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le compte administratif 2019

- **DECLARE** les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes.

47 VOTANTS

47 POUR

M. Le Maire ne prenant pas part au vote avec l'impossibilité d'exprimer

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-011 : Budget de l'eau potable - adoption du compte administratif 2019

-> Voir l'annexe comptes administratifs de 2016 à 2019 de l'eau potable et le support de diffusion de conseil d'exploitation de l'eau potable en date du 23/01/2019

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2019.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses réalisées	269 215,85 €	91 829,72 €
Recettes réalisées	350 103,03 €	117 945,81 €
Excédent (ou déficit) reporté	116 195,72 €	92 948,47 €
Résultat de l'exercice	80 887,18 €	26 116,09 €
Résultat cumulé	197 082,90 €	119 064,56 €
Solde des restes à réaliser		-33 000,00 €

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de l'eau potable réuni le 23 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le compte administratif 2019 du budget annexe de l'eau potable,
- **DECLARE** les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes.

47 VOTANTS 47 POUR

M. Le Maire ne prenant pas part au vote avec l'impossibilité d'exprimer le vote de l' élu pour lequel il détenait un pouvoir

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-014 : Budget de l'assainissement - adoption du compte administratif 2019

-> Voir l'annexe comptes administratifs de 2016 à 2019 de l'assainissement et le support de diffusion de conseil d'exploitation de l'assainissement en date du 23/01/2019

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2019.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses réalisées	316 919,17 €	427 338,46 €
Recettes réalisées	375 939,14 €	392 762,23 €
Excédent (ou déficit) reporté	19 310,37 €	160 296,21 €
Résultat de l'exercice	59 019,97 €	-34 576,23 €
Résultat cumulé	78 330,34 €	125 719,98 €
Solde des restes à réaliser		-45 690,00 €

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de l'assainissement réuni le 23 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le compte administratif 2019 du budget annexe de l'assainissement,
- **DECLARE** les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes.

47 VOTANTS 47 POUR

M. Le Maire ne prenant pas part au vote avec l'impossibilité d'exprimer le vote de l' élu pour lequel il détenait un pouvoir

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-017 : Budget photovoltaïque - adoption du compte administratif 2019

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2019.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses réalisées	9 072,51 €	3 598,31 €
Recettes réalisées	8 479,34 €	5 558,00 €
Excédent (ou déficit) reporté	397,95 €	4 160,91 €
Résultat de l'exercice	-593,17 €	1 959,69 €
Résultat cumulé	-195,22 €	6 120,60 €
Solde des restes à réaliser		0,00 €

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2019,

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 27 janvier 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOPTÉ** le compte administratif 2019, budget annexe du photovoltaïque,
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes.

47 VOTANTS 47 POUR

Le Maire ne prenant pas part au vote avec l'impossibilité d'exprimer le vote de l'élu pour lequel il détenait un pouvoir

20 h 55 retour de M. le Maire	49 VOTANTS dont 7 pouvoirs
--------------------------------------	-----------------------------------

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-006 : Budget Principal - affectation du résultat

Les résultats sont les suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses réalisées	3 157 734,90 €	1 320 955,32 €
Recettes réalisées	3 621 956,95 €	810 133,25 €
Excédent (ou déficit) reporté	1 187 967,68 €	351 639,61 €
Résultat de l'exercice	464 222,05 €	-510 822,07 €
Résultat cumulé	1 652 189,73 €	-159 182,46 €
Solde des restes à réaliser		-523 312,00 €

Au vu du compte administratif 2019, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

Le solde d'investissement déficitaire (D 001)	- 159 182,46 €
Le bilan des restes à réaliser est déficitaire de	- 523 312,00 €
Le besoin en financement de la section d'investissement s'élève à (R 1068)	- 682 494,46 €
Le solde de la section de fonctionnement à affecter	1 652 189,73 €
Solde à reporter en section de fonctionnement (R 002)	969 695,27 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **STATUE** sur l'affectation du résultat comme suit :

	D	art. 001 Solde d'exécution de l'investissement	159 182,46 €
Section d'investissement	R	Art 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	682 494,46 €
	R	art. 002 Excédent reporté sur le nouvel exercice	969 695,27 €

49 VOTANTS 49 POUR

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-012 : Budget de l'eau potable - affectation du résultat 2019

Les résultats sont les suivants :

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses réalisées	269 215,85 €	91 829,72 €
Recettes réalisées	350 103,03 €	117 945,81 €
Excédent (ou déficit) reporté	116 195,72 €	92 948,47 €
Résultat de l'exercice	80 887,18 €	26 116,09 €
Résultat cumulé	197 082,90 €	119 064,56 €
Solde des restes à réaliser		-33 000,00 €

Au vu du compte administratif 2019, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

Le solde d'investissement excédentaire :	119 064,56 €
Le bilan des restes à réaliser d'un montant de – 33 000,00 € est couvert par l'excédent de clôture d'investissement	
Le solde de la section d'exploitation :	197 082,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **STATUE** sur l'affectation du résultat, comme suit :

Section Investissement	art. 001 Solde d'exécution de l'investissement	119 064,56 €
Section d'exploitation	art. 002 Excédent reporté sur le nouvel exercice	197 082,90 €
Total affecté		316 147,46 €

49 VOTANTS 49 POUR

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-015 : Budget de l'assainissement - affectation du résultat 2019

Les résultats sont les suivants :

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses réalisées	316 919,17 €	427 338,46 €
Recettes réalisées	375 939,14 €	392 762,23 €
Excédent (ou déficit) reporté	19 310,37 €	160 296,21 €
Résultat de l'exercice	59 019,97 €	-34 576,23 €
Résultat cumulé	78 330,34 €	125 719,98 €
Solde des restes à réaliser		-45 690,00 €

Au vu du compte administratif 2019, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

Le solde d'investissement excédentaire : **125 719,98 €**
Le bilan des restes à réaliser d'un montant de - 45 690,00 € est couvert par l'excédent de clôture d'investissement
Le solde de la section d'exploitation : **78 330,34 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **STATUE** sur l'affectation du résultat, comme suit :

Section Investissement	art. 001 Solde d'exécution de l'investissement	125 719,98 €
Section d'exploitation	art. 002 Excédent reporté sur le nouvel exercice	78 330,34 €
Total affecté		204 050,32 €

49 VOTANTS 49 POUR

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-018 : Budget photovoltaïque - affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019 du budget photovoltaïque en adoptant le compte administratif.

Le solde excédentaire d'investissement **6 120,60 €**
Le solde déficitaire de la section d'exploitation : **-195,22 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **STATUE** sur l'affectation du résultat, comme suit :

Section Investissement	art. 001 Solde d'exécution de l'investissement	R 6 120,60 €
Section d'exploitation	art. 002 Solde d'exécution d'exploitation	D 195,22 €
Total affecté		5 925,38 €

49 VOTANTS 49 POUR

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-007 : Budget Principal - inscription de dépenses d'investissement par anticipation du vote du budget primitif et demande de subvention(s)

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du **quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

M. le Maire propose à l'Assemblée d'inscrire les trois opérations nouvelles suivantes :

8. Opération « 1119 - Cinéma Paradiso - travaux de rénovation » :

79 000 €

Cinéma Paradiso	Dépenses HT	Dépenses TTC -> Budget	Postes de recettes	Recettes -> Budget
Réfection de la toiture	52 313,07 €	62 775,68 €	Subvention Centre National du Cinéma (90 % du montant HT) y compris des dépenses réalisées en 2019	60 118,00 €
Réfection de l'éclairage de la salle de projection	3 070,00 €	3 684,00 €		
Remplacement porte de service	1 565,00 €	1 878,00 €		
Acquisition et pose d'un défibrillateur (équipement complet)	1 209,10 €	1 450,92 €	FCTVA	12 959,16 €
Isolation sous toiture (provision)	7 676,17 €	9 211,40 €	Autofinancement 2020	5 922,84 €
Total dépenses	65 833,34 €	79 000,00 €	Total recettes	79 000,00 €

9. Opération « 1161 — installation d'une cabine publique »

26 000 €

Etang de la Butte Walsoux	Dépenses HT	Dépenses TTC -> Budget	Postes de recettes	Recettes -> Budget
Terrassement et coulage d'une dalle béton	1 972,10 €	2 366,52 €	FCTVA	4 265,04 €
Installation d'un système d'assainissement adapté à l'usage (fréquentation modeste)	2 000,00 €	2 400,00 €	Autofinancement 2020	21 734,96 €
Cabine de toilette accessible aux PMR	16 500,00 €	19 800,00 €		
Aléas	1 194,57 €	1 433,48 €		
Total dépenses	21 666,67 €	26 000,00 €	Total recettes	26 000,00 €

10. Opération « 1145 — Aménagements urbains Rue de Caen" »

15 000 €

Il s'agit ici de relancer les études en vue de la réfection de la voirie et des trottoirs entre la rue des Ecoles et la rue Saint Marc. Ces travaux seront à réaliser conjointement avec le Département du Calvados qui financera la bande de roulement. Cette opération comprendra la mise en séparatif du réseau d'assainissement et la réfection des infrastructures d'eau potable. Des crédits d'études seront également prévus sur les deux budgets annexes (AEP et assainissement).

Le total des 3 opérations ci-dessus présentées, est inférieur à 25 % du budget 2019 d'investissement déduction faite des remboursements d'emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de l'inscription des crédits de 79 000 euros, 26 000 euros et 15 000 euros sur le budget 2020 de la commune pour engager les 3 opérations susvisées ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions au taux le plus large possible, notamment auprès du Centre National du Cinéma et du Département.

49 VOTANTS 49 POUR

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-008 : Budget Principal – subvention exceptionnelle à l'Amicale du personnel

- **Amicale du personnel :** **700 euros**
Sur proposition de la commission du personnel, cette subvention permettra de financer les cadeaux de départ en retraite de 2 agents ainsi que les cadeaux pour 4 médaillés du travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 700 euros à l'Amicale du personnel ;

- **DIT** que les crédits nécessaires seront imputés à l'article 6574 "subvention aux associations de droit privé" du budget principal.

49 VOTANTS 49 POUR

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-009 : Budget Principal – subvention au Tour de Normandie

Le Conseil Municipal, par décision en date du 15 juillet 2019, a acté sur la participation de la commune au Tour de Normandie en tant que ville départ.

En application du principe d'annualité budgétaire, la subvention au Tour de Normandie ne pouvait être décidée en 2019 pour application en 2020.

La présente délibération porte sur l'inscription de la somme de 7 200 euros de subvention à l'article 6574 du budget principal et le versement au comité d'organisation.

Vu la délibération DEL-2019-082 relative à la participation de la commune au Tour de Normandie 2020 et à la contribution communale de 7200 euros, soit 60 % du coût d'un départ d'étape (12 000 euros).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 7 200 euros au comité d'organisation du Tour de Normandie ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront imputés à l'article 6574 "subvention aux associations de droit privé" du budget principal.

49 VOTANTS

49 POUR

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-019 : Garderies périscolaires : participation aux frais de transports scolaires des enfants pour les trajets garderie/école

M. le Maire rappelle que l'organisation des transports scolaires relève d'une compétence régionale.

Le SIVOS d'Aunay sur Odon est une autorité organisatrice de second rang, c'est à dire que le syndicat intervient pour proposer, ajuster les circuits de transports scolaires, dans le cadre d'une subdélégation en appliquant le cahier des charges de la Région. Ce règlement régional définit, entre autres, la politique tarifaire (nécessairement harmonisée), les conditions d'accès au service, le niveau de service, les conditions de sécurité des services...

La politique tarifaire, définie par la Région, est appliquée par le SIVOS, qui peut apporter un financement complémentaire afin de limiter le reste à charge des familles. Il est rappelé que le SIVOS est financé essentiellement par les communes membres de ce syndicat.

Il paraît important de préciser que le coût réel moyen, par élève et par an, du transport scolaire dépasse 1 000 euros, financés majoritairement par le Conseil Régional et les Organismes de Second Rang (via généralement des contributions communales).

Le reste à charge des familles est de 10 euros par enfant transporté dans ce cadre. Le SIVOS finance également 10 euros par enfant et par année scolaire.

Des enfants, inscrits en garderie scolaire et non titulaires de cartes de transports scolaires, fréquentent le car scolaire pour les trajets de la garderie à l'école. Il s'agit notamment des élèves déposés le matin à la garderie implantée à l'école maternelle Daniel Burtin et scolarisés à l'école élémentaire. Ces enfants doivent être titulaires d'un titre de transport, pour des raisons de sécurité (afin de connaître précisément les noms des enfants présents dans le bus), même si leur domicile n'est pas susceptible d'être inclus dans un trajet de transports scolaires, en application du cahier des charges de la Région.

M. le Maire propose de financer le reste à charge de 10 euros par enfant concerné, sans augmenter le coût de la garderie scolaire.

Le coût direct pour la commune, en 2019-2020, se situerait à environ 750 euros (75 cartes).

Cette dépense doit être comparée au coût de la mise à disposition de deux agents pour encadrer des trajets à pied : sur la base du coût horaire facturé par la BACER (soit 18,55 euros par heures), 15 minutes par jour pendant 36 semaines, cette dépense est estimée à 1 335,60 euros* par année scolaire.

* calcul : 18,55/4 (15 minutes) x 2 (agents) x 36 (semaines) = 1 335,60 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le financement par le budget principal de la commune des cartes de transports scolaires nécessaires aux enfants fréquentant les garderies périscolaires pour les trajets en car de la garderie à leur école.

49 VOTANTS

49 POUR

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-020 : Concours des maisons, balcons, commerces illuminés : approbation du règlement et prix

Monsieur le Maire rappelle que le concours est ouvert à tous les habitants de la commune nouvelle à l'exception des membres du conseil municipal et des lauréats de l'année précédente.

Vu l'avis de la commission cadre de vie en date du 19 décembre 2019,

8 prix totalisant 220 euros

La commission propose de fixer, sur proposition de la commission cadre de vie, 6 prix à destination des administrés et 2 prix pour les commerçants.

1er		40 euros	Commerçants
2ème		30 euros	
1er		30 euros	Maisons et balcons illuminés
2ème		30 euros	
3ème		30 euros	
4ème		20 euros	
5ème		20 euros	
6ème		20 euros	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'organisation de ce concours pour l'année 2019 ;

- **APPROUVE** le règlement correspondant qui définit les modalités du concours ;
- **FIXE** les prix tels que définis dans le tableau ci-dessus ;
- **DIT** que ces prix seront mandatés à l'article 6232 « fêtes et cérémonies » du budget communal.

49 VOTANTS 49 POUR

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-021 : Ouverture exceptionnelle du camping la Closerie

L'Auto Caravaning et Camping-car Club de France Normandie souhaite organiser une sortie découverte en juin prochain du Bessin où participeront 13 sections de l'ACCCF de France.

Il est proposé à l'Assemblée d'ouvrir le camping La Closerie exceptionnellement pour l'occasion en appliquant un tarif de 10 euros par camping-car, électricité comprise. Par souci de simplicité, la régie de recettes n'étant en fonction que pendant l'ouverture annuelle du camping en juillet et août, un titre global serait émis à l'encontre de l'association ACCRF Normandie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE**, à titre exceptionnel l'ouverture du camping et la facturation à terme échu par titre de recettes sur la base d'un forfait de 10 €, par camping-car et par jour, qui comprendrait :
 - l'emplacement (incluant véhicule et occupants)
 - la consommation d'électricité.

49 VOTANTS 49 POUR

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-022 : Modification de la procédure de récupération des animaux en divagation sur le domaine public communal

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa réunion le 18 décembre 2018, le Conseil Municipal avait délibéré sur la refacturation, aux propriétaires d'animaux errants sur la voie publique communale, du coût de leur prise en charge par les agents municipaux ainsi que du coût de leur garde.

Dès la première capture, après identification du propriétaire, un courrier puis un titre de 250 €, majoré par les jours de garde le cas échéant, étaient émis quelle que soit la race ou l'espèce de l'animal et sans tarif majoré en cas de récidive.

Monsieur le Maire propose, d'une part, la baisse du coût de la prise en charge des animaux de 250 à 150 €, et d'autre part, l'émission du titre à la deuxième capture.

A noter que le coût journalier de la garde reste de 16€, que tout jour commencé reste dû et qu'en cas de frais de vétérinaire, leur remboursement est demandé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la modification de la procédure et des tarifs de la prise en charge des animaux errants, quelle que soit l'espèce ou la race et sans tarif majoré en cas de récidive ;
- **PRÉCISE** que la présente délibération entrainera de facto l'annulation des titres de recette émis en 2019 (TR 836 / 838 / 890 et 935 totalisant 1 064 €)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire procéder à l'émission des titres correspondants,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

49 VOTANTS 49 POUR

INFORMATION : Comptes rendus des commissions municipales

- Commission Cadre de vie du 19 décembre 2020 illuminations
- Commission du personnel du 20 janvier 2020 : départs en retraite et médaillés du travail
- Commission des finances en date du 27 janvier : DOB et comptes administratifs
- Commission Sports : réunion du 29 janvier 2020 portant sur la création d'un terrain de football homologué N5 sur le terrain dit « du haut ».
- Commission MAPA : réunions en date du 20 janvier et 3 février 2020 -> ouverture des plis et proposition d'attribution du marché de voirie à l'entreprise EIFFAGE

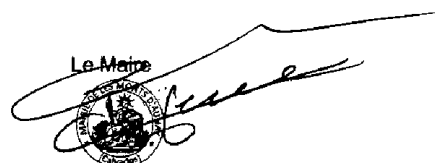
Les comptes rendus des commissions ci-dessus n'appellent pas d'objection

INFORMATION : Questions diverses

Il est rappelé que les questions diverses doivent être portées à la connaissance de M. le Maire une semaine avant la séance du conseil municipal pour permettre aux services de donner une réponse étayée (notamment en termes de légalité).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 H 21

Fait à Les Monts d'Aunay le 13 février 2020


 Le Maire

 Pierre LEFEVRE